

# Portrait des interventions municipales

## POUR PRÉVENIR LA MALADIE DE LYME



### Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme est causée par une bactérie transmise par la piqûre d'une tique infectée. Ayant besoin de sang pour se nourrir, les tiques se fixent sur les animaux et les humains. Lorsqu'infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme, elles peuvent la transmettre aux humains et aux animaux de compagnie. Ces tiques vivent principalement dans les zones boisées, les herbes hautes et les amas de feuilles mortes, et peuvent s'agripper aux animaux et aux humains lorsqu'ils entrent en contact avec la végétation. Si la tique infectée est retirée dans les 24 heures suivant la piqûre, le risque d'infection diminue considérablement. Il lui faut davantage de temps pour transmettre la bactérie à son hôte.

### Symptômes et traitement

Les piqûres des tiques sont généralement sans douleur et passent souvent inaperçues. Les premiers symptômes de la maladie de Lyme apparaissent généralement de 3 à 30 jours après la piqûre et peuvent ressembler à une grippe. L'un des symptômes les plus courants de la maladie de Lyme est une

rougeur sur la peau s'agrandissant de jour en jour pour atteindre plus de cinq centimètres et qui peut prendre la forme d'une cible.

D'autres symptômes peuvent accompagner la rougeur: fièvre, fatigue, maux de tête, douleurs musculaires, etc.

La maladie de Lyme se traite avec des antibiotiques prescrits par un médecin. Si la maladie n'est pas traitée, elle peut donner lieu ultimement à des complications, telles que des problèmes articulaires, neurologiques ou cardiaques.

Ces problèmes peuvent apparaître dans les mois qui suivent la piqûre.

### Rôle des municipalités face à la maladie de Lyme

En raison des changements climatiques qui favorisent la survie et l'expansion géographique des tiques responsables de la transmission de la maladie de Lyme, les municipalités du Québec voient leurs résidents exposés à un risque accru de contracter cette maladie.

Dans ce contexte, les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la mise en place d'interventions préventives visant à protéger leurs résidents.

### Les municipalités réalisent-elles des interventions préventives contre la maladie de Lyme ?

L'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques (OQACC) s'est donc attardé à vérifier dans quelle mesure les municipalités québécoises entreprennent des actions en ce sens. Un sondage en ligne mené auprès des responsables de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme des municipalités où le risque de contracter la maladie de Lyme est élevé a permis de dresser un portrait des interventions réalisées.



# PORTRAIT DES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES DES MUNICIPALITÉS

Le présent bulletin dévoile la fréquence des actions entreprises par les municipalités participantes. Sont présentées ci-dessous ces actions selon leur fréquence au sein du groupe interrogé.



## 1. RECHERCHE D'INFORMATION SUR LA MALADIE DE LYME EN LIEN AVEC...

- |  |  |
|--|--|
| <b>1</b> Les risques pour un citoyen de contracter la maladie sur le territoire de la municipalité | <b>40 %</b><br>117 municipalités sur 293 |
| <b>2</b> La prévention de la maladie   | <b>45 %</b><br>132 municipalités sur 293 |
| <b>3</b> Les conséquences de la maladie sur la santé de la population                              | <b>48 %</b><br>140 municipalités sur 293 |

## 2. RÉALISATION D'INTERVENTIONS PRÉVENTIVES CONTRE LA MALADIE DE LYME (OU DISCUSSION À L'INTERNE À CET EFFET)

- |   |   |
|---|---|
| <b>1</b> Protéger par un pavé, un muret ou par des plantations en récipients les aires entourant les édifices situés à proximité de régions boisées afin de faire obstacle aux tiques | <b>11,6 %</b><br>34 municipalités sur 293 |
| <b>2</b> Placer les modules de jeux et carrés de sable à l'écart des terrains boisés  | <b>17,4 %</b><br>51 municipalités sur 293 |
| <b>3</b> Placer les modules de jeux et carrés de sable sur du paillis ou des copeaux de bois pour éviter le contact direct avec l'herbe   | <b>15 %</b><br>44 municipalités sur 293   |
| <b>4</b> Retirer la végétation en bordure des sentiers de marche pour diminuer le risque de présence de tiques  | <b>18,4 %</b><br>54 municipalités sur 293 |
| <b>5</b> Délimiter la zone de la pelouse de celle du boisé par l'ajout d'une bande visible au sol composée par exemple de copeaux de bois, paillis, ou gravier                        | <b>14,6 %</b><br>43 municipalités sur 293 |
| <b>6</b> Délimiter les boisés accessibles au public à l'aide de barrières empêchant la présence de chevreuils   | <b>10,5 %</b><br>31 municipalités sur 293 |

### 3. DIFFUSION DE L'INFORMATION À LA POPULATION (SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ, DÉPLIANTS, PANNEAUX D'INFORMATION, ETC.) EN LIEN AVEC :

- |   |  |        |                          |
|---|--|--------|--------------------------|
| 1 | Les mesures de protection et de prévention possibles | 31,1 % | 91 municipalités sur 293 |
| 2 | Une description de la maladie                        | 26,3 % | 77 municipalités sur 293 |
| 3 | Une description de la tique                          | 26,3 % | 77 municipalités sur 293 |
| 4 | Une description des symptômes                        | 25,6 % | 75 municipalités sur 293 |



### 4. ACTIONS PRÉPARATOIRES

- |   |   |        |                           |
|---|---|--------|---------------------------|
| 1 | Prendre connaissance de l'information transmise par un centre de santé et de services sociaux (CISSS, CIUSSS) indiquant que la municipalité est située sur un territoire à risque | 35,5 % | 104 municipalités sur 293 |
| 2 | Rédiger une note d'information à l'intention du conseil municipal   | 8,9 %  | 26 municipalités sur 293  |
| 3 | Travailler au développement de partenariats avec d'autres organisations (CISSS, CIUSSS, MSSS, etc.)   | 8,2 %  | 24 municipalités sur 293  |
| 4 | Faire des recommandations d'actions au conseil municipal  | 7,2 %  | 21 municipalités sur 293  |
| 5 | Travailler au développement d'un plan d'action pour la municipalité relativement à la maladie de Lyme   | 2,7 %  | 8 municipalités sur 293   |

## DEUX CONSTATS SUR LES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES DES MUNICIPALITÉS

Bien que l'intervention en santé publique relève du Ministère de la Santé et des services sociaux et des directions de santé publique régionales, les municipalités représentent des acteurs clés dans la lutte contre la maladie de Lyme, en raison notamment de leur proximité avec la population. Elles sont également responsables de l'aménagement des parcs où la population peut être exposée à des tiques. Les municipalités ont aussi des responsabilités quant à la santé de leurs employés. À cet égard, examinons ci-dessous ce qui ressort des pratiques mises de l'avant par les municipalités.

### 1. Des municipalités actives sur deux plans

#### • La collecte d'information

Près de la moitié du personnel municipal interrogé s'accorde pour dire que la municipalité joue un rôle actif dans la collecte d'information sur les différents volets de la maladie de Lyme : risques de la contracter sur son territoire, prévention et impacts sur la santé.

#### • L'éducation et la sensibilisation

Les répondants et répondantes soulignent les efforts d'information et de sensibilisation déployés par leur municipalité, particulièrement au sujet des mesures de protection et de prévention à adopter, ainsi que celles visant à mieux faire connaître la maladie (descriptif, symptômes, impacts, etc.). Ceci dit, selon les résultats d'une autre étude de l'OQACC, celle-là portant sur l'adaptation à la maladie de Lyme chez les individus (voir le bulletin « Maladie de Lyme : S'adapter pour se protéger » disponible sur le site de l'OQACC dans la section « Nos publications »), près du tiers des citoyens interrogés ne savaient pas qu'ils habitaient dans une municipalité où il y a un risque d'acquisition de la maladie. Ce résultat suggère que même si les municipalités sont actives sur le plan de la diffusion d'information, une bonne partie de la population n'est pas rejointe par les campagnes municipales.

### 2. Des efforts à déployer pour réduire la présence de tiques

Les résultats de l'étude montrent que les municipalités sont encore relativement peu nombreuses à prendre des mesures visant à diminuer le risque d'exposition de la population à la maladie de Lyme, ou à avoir l'intention de le faire.

Elles sont également peu nombreuses à se sentir interpellées par les étapes précédant la décision d'adopter de telles mesures, comme la préparation de notes d'information et de propositions d'actions aux élus, le développement de partenariats avec d'autres organisations, ou encore la rédaction d'un plan d'action.



## En savoir plus sur l'étude

Cette étude a sondé les responsables de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme des municipalités où le risque de contracter la maladie est élevé. L'étude s'est limitée aux 801 municipalités situées dans les régions sociosanitaires (RSS) suivantes, car les répondants et répondantes étaient plus susceptibles de se sentir concernés par l'étude : Capitale-Nationale, Mauricie-Centre du Québec, Estrie, Montréal (et ses 19 arrondissements), Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

**TABLEAU 1 : Répartition de l'échantillon des municipalités selon leur RSS d'appartenance\***

Capitale-Nationale	8 %	25 municipalités sur 293
Mauricie-Centre du Québec	12 %	34 municipalités sur 293
Estrie	10 %	28 municipalités sur 293
Montréal	4 %	12 municipalités sur 293
Outaouais	9 %	27 municipalités sur 293
Chaudière-Appalaches	13 %	37 municipalités sur 293
Laval	0 %	0 municipalités sur 293
Lanaudière	8 %	25 municipalités sur 293
Laurentides	12 %	34 municipalités sur 293
Montérégie	24 %	71 municipalités sur 293

**TABLEAU 2 : Répartition de l'échantillon des municipalités selon leur taille**

1-1999	52 %	153 municipalités sur 293
2000-4999	20 %	57 municipalités sur 293
5000-9999	12 %	35 municipalités sur 293
10000-49999	10 %	30 municipalités sur 293
50000 et +	6 %	18 municipalités sur 293

Au total, 293 personnes (93 femmes, 32 %; 127 hommes, 43 %; 73 personnes ayant refusé de mentionner leur sexe, 25 %) ont été interrogées dans le cadre d'une enquête en ligne entre le 12 juillet et le 12 octobre 2018. Le taux de réponse est de 36 %. Les répondants et répondantes assument une ou plusieurs des responsabilités suivantes : développement et aménagement du territoire (30 %); urbanisme (43 %); environnement (40 %); développement durable (23 %).

\* Le taux de réponse correspond au nombre de municipalités ayant complété le sondage sur le nombre total de municipalités sollicitées.



Observatoire québécois  
de l'adaptation  
aux changements climatiques

## Qui sommes-nous?

L'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques (OQACC) étudie les comportements des municipalités et des citoyens et citoyennes permettant d'atténuer les effets des changements climatiques sur la santé.

### Pour plus de détails

L'ensemble des résultats de cette étude a fait l'objet d'une publication : <https://www.mdpi.com/1660-4601/16/9/1547>

Consultez aussi les autres rapports de l'OQACC et communiquez avec nous à l'adresse suivante :

[www.oqacc.ca](http://www.oqacc.ca)

## DES OUTILS POUR CONNAÎTRE ET SURVEILLER LES TIQUES

Il existe un programme de surveillance intégrée de la maladie de Lyme au Québec. Ce programme permet d'établir annuellement une cartographie du risque de contracter la maladie dans chaque municipalité du Québec. La liste des municipalités et leur niveau de risque sont disponibles sur le site Web de l'INSPQ à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/maladie-de-lyme>.

**Vous avez trouvé une tique et désirez l'identifier?** Soumettez vos photos de tiques à l'analyse d'un professionnel via eTick.ca. La plateforme publique d'identification d'images et de suivi des populations de tiques au Canada est disponible à l'adresse suivante : <https://www.etick.ca/>.

### Pour nous joindre

Observatoire québécois de l'adaptation aux  
changements climatiques, Université Laval

Faculté des sciences de l'éducation  
2320, rue des Bibliothèques, local 462  
Courriel : [oqacc@fse.ulaval.ca](mailto:oqacc@fse.ulaval.ca)



### Remerciements

Ce bulletin a pu être réalisé grâce à l'appui financier du Fonds Vert par l'entremise de l'Institut national de santé publique du Québec. Nous sommes reconnaissants envers toutes les répondantes et tous les répondants qui ont eu l'amabilité de participer à cette recherche.